SYNDICAT NATIONAL

C.G.T. Environnement

Entrevue des OS du CTM avec
Madame la Ministre en charge de l'Ecologie

Déclaration préalable CGT
dans le cadre de la plateforme CGT, FO, Sne-FSU et Solidaires diffusée le 24 juin 2015

Paris, le 25 juin 2015

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs,

Je m'exprime au nom de la CGT Environnement, ce n'est donc pas la CGT Biodiversité, mais peut-être cela viendra-t-il un jour ?

Vous avez eu hier communication de la plateforme de nos quatre organisations syndicales, CGT Environnement, FO, Sne-FSU et Solidaires. Nous n'y reviendrons donc pas en détail.

Ce que nous avons à dire ici porte sur la suite du processus désormais engagé et se résume à cinq mots : **missions, moyens, organisation, ambition et garanties**.

A propos **de missions,** le rapport de préfiguration qui vous été remis le 10 juin 2015 liste à peu près les missions actuelles des quatre établissements promis à la fusion. Pour en avoir commenté une version précédente, ce n'était pas gagné d'avance. Elles sont regroupées sous les "***missions pour le compte de l'Etat***" : police des milieux, avis techniques, expertises techniques et scientifiques, gestion d'espaces naturels, formation…etc. Nous extrayons quatre points pouvant poser problème :

1ᵊ la **recherche et développement** (R et D) **en propre**, qui existe à l'Onema et à l'AAMP. Elle n'est pas citée alors que le projet de loi l'inclut. C'est inquiétant, en particulier pour les pôles R et D de l'Onema, dont trois sur quatre ne sont déjà pas en état de fonctionnement optimal…et pire pour l'un d'eux, qu'il serait question de supprimer fin 2015. Or nous avons besoin de recherches sur la fonctionnalité des

milieux et des populations, sur les impacts environnementaux et la monétarisation des externalités des politiques sectorielles, notamment ;

2° l'exercice de la **police de l'environnement**, dont la FNSEA (pourquoi ne les citerions-nous pas ?) a réussi à faire écrire dans le rapport Massat, présenté au Premier ministre le 19 juin, qu'il fallait qu'elle s'exerce sans armes, sans la moindre justification valable. L'Etat s'est déjà engagé à réaliser des cartographies départementales de cours d'eau, qui seront d'ailleurs minimalistes et hétérogènes, sous l'effet du *lobbying* agricole intensif. C'est une première défaite et une charge exorbitante pour vos services (DDT, Onema) déjà en souffrance. Il est donc impensable d'accepter une seconde défaite symbolique, et très concrète, qui consacrerait le recul de la force publique, la mise au rencart de la défense des milieux et mettrait en danger les agents du corps de l'Environnement ;

3° les **fonctions support**, également en danger compte tenu des velléités d'économie à l'occasion du passage à l'AFB. Nous considérons qu'il n'y a pas de "gras" à éliminer dans nos établissements respectifs. Attention là aussi à ne pas créer des problèmes et des souffrances supplémentaires ;

4° les suivis et **réseaux de mesures** pour le rapportage de l'application des directives européennes environnementales (DCE…). Cela n'existe pas dans le rapport de préfiguration alors que nos établissements publics en assurent une part essentielle, et de qualité. Pourquoi ?

Les autres missions, dites "**missions partenariales**", sont nouvelles pour la plupart. Il faudra des postes en plus pour les assurer, car les missions d'Etat ne sont déjà pas couvertes comme il faut au sein des quatre EP préexistants. Le transfert d'ETP actuels sur les nouvelles missions, au détriment des anciennes, est à bannir.

Dans ces missions, nous relevons l'insistance sur l'aide au montage de projets et sur leur financement (le versant "agence de moyens et d'objectifs"), qui laisse une impression de guichet financier dont sauront tirer partie certains "*acteurs*" experts en effets d'aubaine et captage de fonds publics. Ce schéma existe déjà dans certains projets nationaux, comme Ecophyto. Nous demandons donc que les aides à venir de l'AFB bénéficient au plus juste à la protection et à la restauration des biotopes et de la biodiversité, et non à une pseudo "*croissance verte*" sans lendemain. Pas de subventions déguisées à des activités économiques poudre-aux-yeux, prédatrices et de court terme.

Partant de 1200 agents, nous demandons à passer à 2000 postes dans les cinq premières années d'existence de l'AFB. De même, le budget ne peut en rester à la mise de départ des 4 EP : il doit passer de 230 millions à 630 millions d'euros. Ce n'est pas nous qui l'avons inventé, ce sont les auteurs d'un précédent rapport de préfiguration qui l'ont écrit, et nous sommes d'accord avec eux. **Si l'Environnement et la biodiversité sont importants, on trouvera les ressources nécessaires.**

D'autre part, les agents du corps de l'environnement comme les contractuels des différents EP ont été privés des revalorisations statutaires auxquelles ils ont droit et la gestion de leur carrière est calamiteuse, sans parler des collègues en CDD qui se débattent dans une précarité inacceptable. Il faut remédier à tous ces problèmes.

Cela fait partie des conditions nécessaires préalables. Malheureusement, l'enlisement de ces deux chantiers est complet. La réunion du 17 juin dernier sur le projet de "*quasi*" statut est particulièrement inquiétante. On se moque vraiment des personnels.

Voilà pour les **moyens**, à consentir d'urgence.

Pour ce qui est de l'**organisation,** la structure et les liens des futures "*agences régionales de biodiversité*" avec les Régions, les directions régionales de l'AFB et le siège de l'AFB ne sont ni clairs, ni solides. Qui est le patron au final ? Il est question de charte des ARB et de conventions avec l'AFB. Les ARB sont créditées d'un nombre de missions impressionnant : de vrais moutons à cinq pattes. Il est envisagé que les agents de l'Onema ou d'autres EP, qui ont vocation à poursuivre leurs missions actuelles, soient amenés à effectuer en partie ces nouvelles missions. Mais il faut vérifier la faisabilité et l'utilité de tout ceci au plan pratique et en aucun cas prétendre pouvoir tout faire, ni imposer des changements de métier aux agents.

Au final, ce sont 1° des missions claires et réalistes, 2° des moyens revus à la hausse et 3° une organisation plus logique et la plus homogène possible qui permettront de prétendre à une **ambition** en matière de nature et de biodiversité.

Sans l'une de ces composantes, l'AFB en restera à un effet d'annonce, et les agents rencontreront des difficultés pratiques, un défaut de crédibilité, un manque de cohésion et de projet commun, ce qui débouchera sur un grand nombre de souffrances individuelles…

Or beaucoup ont déjà vécu depuis moins de 10 ans la création ou la transformation de leur établissement, avec plus ou moins de bonheur…et ils n'ont pas demandé à être de nouveau refondus dans un nouveau cadre, qui ne s'annonce pas meilleur.

Nous rappelons que le principe et l'utilité d'une AFB n' a jamais paru évident du côté CGT Environnement et que les agents auraient préféré, à tout prendre, que l'AFB se créée à côté de leur établissement actuel pour assurer une coordination d'ensemble, plutôt que de s'y retrouver fusionnés, avec tous les coûts humains, énergétiques, matériels et donc monétaires qu'entraîne ce type d'aventures. Dans cette affaire, la sagesse semble avoir été reléguée à l'arrière plan.

C'est pourquoi nous souhaitions vous entendre sur ces points et sur ceux de la plateforme intersyndicale "AFB" que vous avez reçue hier.

Sur chacun d'eux, il nous faut des **garanties** pour avancer vers une AFB qui soit digne de ce nom.

A défaut de cela, vous raterez votre cible.

Nous vous remercions de votre attention.